



FAIRE LE CHOIX DE L'INTERNAT POUR LA REUSSITE SCOLAIRE DE TOUS LES ELEVES

La vie en internat

Des règles de vie et d'encadrement, qui assurent un **cadre rassurant** et une **sécurité** de jour comme de nuit aux élèves internes

Un projet **pédagogique et éducatif** adapté aux élèves accueillis,

- qui repose sur la complémentarité entre encadrement pédagogique (ex : études encadrées) et animations (culturelles, sportives, citoyennes,...)
- qui **associe et implique les parents** dans le suivi de la scolarité de leur enfant
- qui **s'ouvre à des partenaires extérieurs** : associations, clubs sportifs, établissements culturels,...

Un **accès à des équipements et ressources** (centres de documentation, équipements sportifs, nouvelles technologies,...)

L'Académie de Lille compte **74 internats publics**, répartis sur l'ensemble du territoire Nord – Pas-de-Calais.

Le tarif de l'internat est fixé par chaque établissement et voté en conseil d'administration.

Parce que le **coût de l'internat ne doit pas être un frein au projet scolaire** en internat, de nombreuses aides existent et peuvent se cumuler :

Les aides d'Etat *Sous condition de ressources.*

- **Une prime à l'internat** est attribuée systématiquement aux élèves internes boursiers : elle s'élève en 2014-2015 à 256.47€/an.
- **L'aide académique à l'internat** contribue à la prise en charge des frais d'hébergement.
- **Le fonds social lycéen/collégien** peut permettre de couvrir tout ou partiellement certaines dépenses de scolarité et de vie scolaire.
- **L'exonération d'une partie des frais de pension** peut être accordée aux familles dont l'enfant est accueilli au sein d'un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou d'un établissement régional du premier degré (ERPD).

Les collectivités territoriales

L'aide octroyée par les collectivités peut prendre la forme d'une **aide à la restauration** (communes, départements) ou d'une **bourse** (communes, départements, région). Elle peut être déterminée sous condition de ressources.

Les établissements scolaires disposant d'un internat peuvent vous apporter toutes les précisions nécessaires en amont de l'inscription en internat.